



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Besançon, Dijon, le 29 mai 2015

Mesdames, Messieurs,

La réforme de l'administration territoriale est entrée dans sa phase opérationnelle. Elle vise à rendre les politiques publiques plus efficaces dans le nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015.

Madame la Ministre a demandé aux recteurs des académies de Besançon et de Dijon de conduire les travaux préparatoires nécessaires à l'adaptation des services académiques à la nouvelle carte régionale et de lui transmettre, ainsi qu'au préfet préfigurateur, pour la fin du mois de juin, un projet d'organisation inter-académique. Il prolongera et formalisera les échanges déjà engagés dans le cadre de la préfiguration Bourgogne – Franche-Comté. Ces échanges ont fait ressortir la nécessité d'un rapprochement pour mettre en convergence les politiques publiques, garantir la cohérence des décisions prises avec le futur conseil régional, simplifier l'organisation et surtout améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Les deux rectorats doivent, notamment, répondre à la réalité territoriale à la frontière des deux académies, qui réclame un décroisement dans l'intérêt des parcours des élèves. Ils doivent aussi mieux coordonner leurs expertises respectives pour une plus grande efficacité de l'action et une amélioration du pilotage de proximité pour les territoires urbains et ruraux.

Différentes possibilités d'organisation seront proposées à la Ministre. Conformément à la lettre de mission du recteur coordonnateur, aucune ne modifiera les règles de gestion des carrières et d'affectation des personnels enseignants.

S'agissant des personnels administratifs et techniques et quel que soit le projet retenu par Madame la Ministre, toute évolution donnera lieu à une concertation régulière avec les agents et leurs représentants. Le projet sera alors construit pour éviter toute perspective de mobilité géographique imposée et intégrera, si nécessaire, un volet formation.

Une première rencontre avec les organisations syndicales a eu lieu le jeudi 27 mai. Elle s'inscrit dans une phase d'information et d'écoute préalable. Au terme de cette phase et, à la

lumière des décisions qui seront prises par le gouvernement début juillet, des discussions approfondies seront conduites aux niveaux académique, inter-académique et national. Les sites internet des deux rectorats intégreront très prochainement un espace dédié au rapprochement Bourgogne-Franche-Comté.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Le Recteur,
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET

Le Recteur,
Chancelier des Universités



Denis ROLLAND